



*Pour une école bienveillante, inclusive et sécuritaire*

## NOS MESURES DE PRÉVENTION

### **Objectif 1 : Établir des stratégies d'intervention qui misent sur le développement de l'estime de soi des élèves**

Moyens

- Favoriser une collaboration école et maison afin de maximiser la portée des interventions
- Avoir des interventions bienveillantes
- Souligner les bons coups des élèves (ex : atelier sceau, défi-classe, kudo...)

### **Objectif 2 : Augmenter le taux d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école à 80% d'ici 2022**

Moyens

- Initiation au code de vie pour les élèves de maternelle 5 ans
- Rencontres, en début d'année puis au besoin, avec les élèves du primaire et le personnel afin de faire un rappel au sujet du code de vie et valoriser les bons comportements
- Déterminer des règles claires et un langage commun pour les élèves du primaire et les adultes de l'école lors des interventions

### **Objectif 3 : Diminuer la fréquence des conflits importants dans l'école rapportés dans la baromètre comportemental**

Moyens

- Réfléchir à la manière d'optimiser le service en psychoéducation en tenant compte du temps de présence/élève
- Mise en place de sous-groupes axés sur les compétences sociales et émotionnelles

## POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT

- 819-746-2019
- Direction : [Benoit.bertholet@cssds.gouv.qc.ca](mailto:Benoit.bertholet@cssds.gouv.qc.ca)
- [st-laurent@cssds.gouv.qc.ca](mailto:st-laurent@cssds.gouv.qc.ca)
- Demande de rencontre urgente
- Remettre un billet papier à l'intention de la direction ou de la psychoéducatrice

## CONFIDENTIALITÉ

Mis à part les élèves concernés et au courant des noms des élèves impliqués, les informations nominatives ne seront pas divulguées.

L'auteur ne sera pas nommé aux parents de la victime, et vice-versa.

Les conséquences appliquées envers l'auteur ne seront divulguées qu'aux personnes impliquées dans l'application de la conséquence (par exemple, enseignant si suspension)

En vue de le protéger et d'assurer son anonymat, le nom du(des) témoin(s) ne seront pas nommés à la victime (ou ses parents) ni à l'auteur (ou ses parents) ni à une tierce partie.

Dans la mesure du possible, les élèves concernés seront rencontrés de manière dispersée (différents endroits, différents moments) afin d'éviter que des liens se fassent qui pourraient briser la confidentialité.

## MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

- Assurer un climat de bonne foi et de confiance durant les interventions
- Faire des rencontres de suivi périodiquement pour évaluer la situation et s'assurer que la situation a bien pris fin
- Référer aux ressources professionnelles de l'école pour un soutien individuel ou de groupe (ex. : ateliers sur la résolution de conflits, la gestion de la colère, habiletés sociales, affirmation de soi...)
- Impliquer les parents
- Rédiger un plan d'intervention, d'action ou un contrat
- Référer à un partenaire externe (CIUSSS, service de police ou autres)